

Avis de constitution

SOCIETE « CHEIK TOURE PRESTIGE » en abrégé « CHEIK TOURE PRESTIGE »

Siège ABIDJAN ANYAMA ATTINGUE VILLAGE A 10
METRES DE LA PHARMACIE ATTINGUIE, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/09/2025, et enregistrés au CEPICI le 22/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CHEIK TOURE PRESTIGE » en
abrégé « CHEIK TOURE PRESTIGE »

Objet :
o Boulangerie,
o Pâtisserie,
o Viennoiserie,
o Glacier,
o Vente de marchandises diverses,
o Commerce général,
o Import-export,
Et pour la réalisation de l'objet social :
o l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles,
o l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux,
o la prise en location gérance de tous fonds de
commerce,
o la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée,
o et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN ANYAMA ATTINGUE VILLAGE A 10

METRES DE LA PHARMACIE ATTINGUIE, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M EL MOKHTAR CHEIKHNA (COGÉRANT), M
TOURE WAHOTI FELIX (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-05356 du 05/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°67761/GTCA/RC/2025 du 05/11/2025

